

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU
15 DÉCEMBRE 2017

Membres en exercices : 30 titulaires
30 suppléants

Membres présents : 13 titulaires
9 suppléants

Délibération n°312 du Comité syndical

Pour alimenter les travaux du SCOTERS, le syndicat mixte a demandé à l'ADEUS de lui transmettre les données issues du Répertoire BDPOS/PLU sur le périmètre de son territoire.
Ces données seront mises gratuitement à disposition du syndicat mixte par l'ADEUS.

*Le comité syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
à l'unanimité*

Charge M. Jean-Marc WILLER, 1^{er} vice-président du syndicat mixte, de la signature de la convention de mise à disposition de données issues du répertoire BDPOS/PLU avec l'Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le 21 DEC. 2017
La publication le 21 DEC. 2017
Strasbourg, le 21 DEC. 2017

Le Président
Robert HERRMANN

